1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE - Fax. 03.81.67.39.85 - Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 24 FEVRIER 2016

Convocation du 19 FEVRIER 2016

Présents tous les conseillers sauf M. CHABOD Jérôme (excusé)

Secrétaire : M. DROZ-GREY Johnny

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une modification de l'ordre du jour : Les délibérations concernant le Compte de Gestion et le Compte Administratif du CCAS ne seront pas prisent.

1. <u>DELIBERATION</u>: <u>Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budget Assainissement</u>

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, les comptes de gestion 2015 de Mr le Receveur Municipal, en concordance avec les comptes administratifs 2015 pour le Budget Assainissement.

2. <u>DELIBERATION</u>: <u>Présentation et vote du Compte Administratif 2015 – Budget Assainissement</u>
Les membres du Conseil Municipal examinent les résultats de l'exercice 2015, concordant avec ceux du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2015	21 445.90 €	Dépenses 2015	8 845.54 €
Recettes 2015	37 747.38 €	Recettes 2015	8 356.97 €
Excédent 2015	16 301.48€	Déficit 2015	-488.57 €
Résultats antérieurs	102 370.71 €	Résultats antérieurs	35 250.98€
Résultat de clôture 2015	118 672.19 €	Résultat de clôture 2015	34 762.41 €

3. <u>DELIBERATION</u>: <u>Travaux de réhabilitation du préau communal et mise aux normes d'accessibilité</u> Demande DETR

Cette délibération annule et remplace la délibération n°192 du 24 septembre 2015.

Monsieur le Préfet informe Madame Le Maire que la DETR peut répondre à la demande de subvention seulement sur les travaux concernant la mise en accessibilité.

Madame Le Maire est autorisée à demander une subvention auprès de la DETR (**D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux) sur la base du montant des travaux HT d'accessibilité.

4. <u>DELIBERATION</u>: <u>Travaux de réhabilitation du préau communal et mise aux normes d'accessibilité</u> <u>Demande Conseil Départemental</u>

Cette délibération annule et remplace la délibération n°195 du 24 septembre 2015.

Un montant TTC était pris dans cette délibération, mais c'est un montant HT qui doit être énoncé. Madame Le Maire est autorisée à demander une subvention auprès du Conseil Départemental sur la base du montant des travaux HT.

5. <u>DELIBERATION</u>: <u>Travaux de réhabilitation du préau communal et mise aux normes d'accessibilité</u> <u>Demande Parlementaire</u>

Cette délibération annule et remplace la délibération n°193 du 24 septembre 2015.

Un montant TTC était pris dans cette délibération mais c'est un montant HT qui doit être énoncé. Madame Le Maire est autorisée à demander une subvention auprès du Parlement sur la base du montant des travaux HT.

6. <u>DELIBERATION</u>: <u>Contrat adhésion au régime d'assurance chômage</u>

Madame Le Maire expose que si la commune veut se prémunir d'un éventuel paiement d'allocations chômage, pour l'ensemble du personnel non titulaire, il convient d'adhérer au régime d'assurance chômage géré par l'URSSAF.

A partir du 01 avril 2016, nous demandons l'adhésion au régime d'assurance-chômage pour les agents non-titulaires. Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer le contrat d'adhésion.

7. <u>DELIBERATION</u>: <u>Nouveau Locataire - Logement au-dessus de La Mairie</u>

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires actuels quittent le logement situé dans le bâtiment mairie qu'ils occupent depuis le 1er avril 2015.

Madame Le maire présente au Conseil Municipal la demande de location concernant ledit logement. Après examen, et délibération, les membres du Conseil Municipal n'autorisent pas Madame Le Maire à établir et signer un bail.

8. **Budget 2016**:

Certains projets concernent la sécurité : mise en place de crochets à neige, installation de coffrets électriques, étude sur l'aménagement de la rue des tourbières.

Un autre dossier porte sur les eaux usagées et les eaux pluviales.

L'église a besoin aussi d'une intervention. Lors de fortes pluies, des infiltrations d'eau apparaissent. Les salles des fêtes peuvent aussi évoluer : changement de porte, finitions à poursuivre, rafraichissement des murs.

Le secrétariat de mairie nécessite quelques travaux : isolation du local des archives au rez-dechaussée, matériel informatique à renouveler, table et chaises de la salle de réunion à changer.

9. Comptes rendus:

- **Conseil d'Ecole** : Cette assemblée est composée des enseignants, des parents d'élèves, et des élus.

Les projets de classe ont été présentés: ski nordique, course d'orientation, mini classe découverte avec comme activités tir à l'arc et escalade, spectacle musical avec les Jeunesse Musicale de France (JMS), natation, rencontres sportives, visite des fermes musée à Grand'Combe-Châteleu, visite du Palais des 5 sens, visite chez les correspondants...

Une liste des besoins dans les différentes écoles a été dressée (tracés, tableau, livre).

Des incivilités se produisent toujours lors des trajets en bus. Il est donc nécessaire de préciser dès lors qu'un enfant ne peut plus prendre le ramassage scolaire, ce sont les parents qui doivent assurer le transport de leur enfant.

- <u>Commission CCAS</u>:

Repas des Aînés : La principale nouveauté de cette année «inviter les 5 jeunes bénéficiaires d'un bon cadeau, au moment du dessert » a été appréciée par tous les participants et sera donc renouvelée.

Commission Cadre de Vie :

- **1) Demande de modification du règlement du lotissement du Frêne 2** : Les demandes de modifications dudit règlement ne peuvent pas être acceptées en l'état.
- **2) Projet Avelines III**: La commune s'est engagée avec la société Pro Immo 25 à lui vendre, au plus tard le 30 juin 2017 un terrain constructible de 10000m2 (Section ZD n° 27 et n° 85) pour la création de parcelles qui devront être viabilisées avant le 31 décembre 2018.
- **3) Poursuite des travaux de la fontaine** : Les entreprises Balossi et Max Paysage doivent intervenir pour l'installation de la pompe à eau électrique. Il faut prévoir le revêtement de la bande de terrain entre le pavage et la route.
- **4) Loi Labbé ou Zéro Pesticide**: Cette loi, du 06 février 2014, fixe le principe de <u>l'interdiction totale de l'usage des pesticides</u> par les collectivités « *pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé* » dès le 01 janvier 2017. Les employés communaux n'utilisent plus de produits phytosanitaires.
- **5) Pierres plates de l'école** : Faut-il les enlever ? Après discussion, il est décidé de les laisser derrière l'école
- **6)** La tonte différenciée : Elle consiste à adapter la fréquence et la hauteur de coupe selon les différentes parties de l'espace concerné. Ce concept, plus écologique que la tonte classique, permet un développement de la biodiversité, un gain de moyens humains, de temps et de carburant. Les membres de la commission sont plutôt favorables à cette idée. La création de petites zones moins tondues est en cours de réflexion.

10. Divers :

ERDF a mandaté la société JET SYSTEMS HELICOPTERES SERVICE basée à CHABEUIL (DROME), pour contrôler et établir une liste des équipements nécessitant une intervention. Des vols à très basse altitude seront réalisés entre le 02 mars et le 31 mars 2016.